

**OBJET Partenariat des Forces armées de la Zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI)
avec la Commune de Saint-Denis**

Installée historiquement dans la Ville de Saint-Denis depuis 1738, à l'arrivée du Commandeur Mahé de Labourdonnais, l'Armée devient alors un acteur étroitement lié aux Dionysiens. L'Armée offrait la capacité d'émancipation à la population, la promotion sociale et l'ouverture vers l'extérieur.

Aujourd'hui, le partenariat entre les FAZSOI et la Commune de Saint-Denis ne cesse de s'étendre.

Aussi, le présent Rapport a pour objet de poser un cadre contractuel des formalités d'échanges existant entre la Ville de Saint-Denis et les FAZSOI.

A cet effet, il s'agit :

- 1- d'acter un partenariat historique entre les deux parties,
- 2- de valoriser les échanges,
- 3- d'amplifier ce partenariat,

A titre indicatif, à ce jour, les relations étaient principalement concentrées sur des échanges dans l'organisation des cérémonies patriotiques et logistiques.

La marge de progression s'oriente vers le développement de l'engagement citoyen, la mutualisation / coopération en matière patrimoniale et logistique.

Enfin, les deux parties souhaitent renforcer leur partenariat en ce qui concerne la responsabilité sociétale pour la Commune de Saint-Denis et le recrutement dans la ressource dionysienne pour les FAZSOI.

Le présent Rapport vise à proposer la consolidation de ces bonnes relations au travers de la signature d'une convention entre les deux parties pour formaliser un partenariat.

OBJET **Partenariat des Forces armées de la Zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI)
avec la Commune de Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/1-005 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur EUPHRASIE Didier - 5ème adjoint de quartier au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

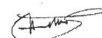
Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec les Forces armées de la Zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI) et tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191005-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/03/2019



Gilbert ANNETTE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LES FAZSOI ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

Entre les soussignés

Les Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien (nommées ci-dessous **les FAZSOI**) dont le siège social est situé à la caserne Lambert, avenue du chef de bataillon Lambert BP 67709 97804 SAINT DENIS CEDEX 9, représentée par le général Eric VIDAUD en sa qualité de commandant supérieur des FAZSOI, dûment habilitée à l'effet des présentes.

d' une part,

et

La commune de Saint-Denis, dont le siège social est situé au 2, rue de Paris 97717 Saint-Denis Messag CEDEX9, représentée par Gilbert ANNETTE, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à l'effet des présentes,

d' autre part,

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190222-191005-DE Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019

Janvier 2019

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Force est de constater que les actions entre les deux partenaires existent déjà et ne cessent de croître. Elles abordent principalement la formation, l'insertion, les expositions et les cérémonies patriotiques.

Depuis le 10 juillet 2018, à la demande des deux parties, un groupe de travail a permis en mode projet de mieux définir les attentes mutuelles des deux parties sur un partenariat fixant un cadre général pour y inscrire des actions identifiées conjointement.

Présentation des deux partenaires (1° et 2°) et de leurs motivations (3°) à s'engager sur un même projet.

1°/ Les FAZSOI

A la fois forces de souveraineté et forces de présence, les FAZSOI remplissent un large panel de missions dans une zone de responsabilité permanente aux élongations importantes (26 millions de km². Commandées par un état-major situé à la caserne Lambert à Saint Denis, elles sont constituées :

- D'un détachement air, implanté à Gillot, armant deux avions CASA 235-300 et deux hélicoptères Panther de la Marine nationale ;
- de la base navale de la pointe des Galets abritant 5 bâtiments de la Marine nationale ;
- du 2° régiment de parachutistes d'infanterie de Marine, basé à Pierrefonds, fort d'environ 630 parachutistes dont 200 réservistes ;
- du détachement de la légion étrangère de Mayotte ;
- de la base navale de Mayotte.

2°/ La Commune de Saint-Denis

Capitale de l'Outre-Mer, la ville de Saint Denis compte 47% de sa population âgée de moins de 30 ans donc 70 000 jeunes. La mairie de Saint Denis a globalement inséré 800 jeunes et recruté fin 2018, près de 300 services civiques. Elle prévoit éventuellement un contingent supplémentaire en 2019 répartis sur une vingtaine de missions relevant des domaines tels que la santé, l'éducation, l'environnement, le sport ou encore l'initiative et l'engagement...

3°/ Motivations

Motivation : les deux parties souhaitent selon le besoin, accompagner les jeunes dionysiens dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Les deux parties participent par ailleurs à l'organisation des cérémonies patriotiques pouvant nécessiter leurs contributions respectives.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente déclaration a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties dans le cadre de la mise en place d'un partenariat.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191005-DE
Date de télérmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Janvier 2019

Dans le cadre de ce projet, il s'agit de sceller ce partenariat entre la Commune de Saint Denis et les FAZSOI.

ARTICLE 2 : Engagements de la mairie*

2.1 Afin de soutenir les FAZSOI dans la réalisation du projet, la mairie pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente déclaration et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.2 La mairie s'attachera à satisfaire les besoins des FAZSOI décrits comme suit :

Besoins des FAZSOI	
<i>Descriptif</i>	<i>Déclinaison</i>
Evénements FAZSOI : -Démonstration -Exposition -Bazeilles	Appui logistique : -Tribunes -Barrières -Sonorisation -Sécurité (police municipale en appui de la police nationale)
Recrutement de réservistes au profit des FAZSOI	Prospection de volontaires parmi les agents de la mairie voire des associations
Parrainage	Les unités des FAZSOI (compagnies, bâtiments de de la marine, aéronefs...) pourraient demander le parrainage de la ville de Saint Denis

*Une annexe à la convention de partenariat : actions identifiées vient compléter les actions possibles entre les deux parties.

ARTICLE 3 : Engagement des FAZSOI*

3.1 Afin de soutenir la mairie de Saint-Denis dans la réalisation du projet, les FAZSOI pourront diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente déclaration et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

3.2 Les FAZSOI s'attacheront à satisfaire les besoins décrits comme suit :

Besoins de la mairie de Saint-Denis	
<i>Descriptif</i>	<i>Déclinaison</i>
Cérémonies et événements dans la ville : - Fête de la musique - 14 juillet - 11 novembre - Braderie - 20 décembre	Dispositifs anti-bélier, sous protection de la police municipale, voire de la police nationale.
Engagement des services civiques et	-Informations collectives

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191005-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Janvier 2019

poursuite des actions d'insertion	-Visites découvertes des capacités de défense
Environnement / Plan LAV	Renforts pour nettoyer les ravines (à dimensionner selon la ressource FAZSOI)
Formation	Besoin en salles de cours d'appoint

*Une annexe à la convention de partenariat : actions identifiées vient compléter les actions possibles entre les deux parties.

ARTICLE 4 : Durée du partenariat

La présente déclaration est conclue pour une durée de un an à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 : Evaluation du partenariat

Annuellement, La commune de Saint-Denis transmettra aux FAZSOI un rapport, synthétisant le bilan des travaux menés sur la durée du partenariat et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat et permettra éventuellement de reconduire annuellement le partenariat.

ARTICLE 7 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant la période d'exécutions du partenariat qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Le présent partenariat comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A lieu, date

Gilbert Annette

Maire de la Commune Saint Denis

GBR Eric VIDAUD

COMSUP des FAZSOI

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190222-191005-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019
Janvier 2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/03/2019

Gilbert ANNETTE

Comémoration	l'air		^		
Modalités de recrutement	Journée de l'engagement Recrutement de 300 jeunes Information défense		x		
Fréquence par an	Journée parrainage citoyens		x	10 jeunes par an / Besoin de salle en mairie et diffusion de l'information	
Distribution des fonds auprès des services civiques	Visite d'aéronefs	x		20 services civiques et encadrants 1 jour	

Dans le cadre du développement du patrimoine culturel militaire

	Sites de mémoire à mettre en valeur auprès de la population	x			Colonne de la Victoire, l'ensemble des édifices du Barchois, mausolée, le fortin, la Poudrière, la Redoute, la caserne Lambert...
	Archives des FAZSOI	x			Développer les échanges
3-mars	Comémoration guerre Algérie	x		Heures supp.: 180€ Sono: 800€ total: 980€ x 15 événements	Les échanges principalement en sonorisation sont maîtrisés si les effectifs ne baissent pas
19-avr	Journée nationale Déportation	x		Idem	Idem
8-mai	Armistice	x		Idem	Idem
8-juin	Appel du Général De Gaulle	x		Idem	Idem
14-juil	Fête nationale	x		Tribune : 2600€ Couverture : 3700€ Barrières : 2400€ Pavoisement : 2000€ HS : 10 x 9hx20 = 1800€ voitures béliers : 20x2x5hx18 = 3600€ Sono : 2600€ 2 tentes : 700€ Total : 19400€	Arrêté d'interdiction de stationnement Sonorisation Barrières 9 véhicules bélier 18 agents 1 tribune couverte
Comémoration Bazeilles				1 tribune = 2600€	
Présence de la Poudrière	Stade B en location		x		
Le plus possible	Parrainage par la ville d'un bateau de la Marine Nationale ex : Le MALIN		x		Ce souhait est confirmé par correspondance du commandant du patrouilleur le 14/01/2019

Dans le cadre de la mutualisation des ressources

Présence des cérémonies techniques selon demande	Les dispositifs anti-béliers		x		
demande	Barrières	x			
Adhésion possible des agents de la ville aux					Identifier des clubs pouvant intéresser les